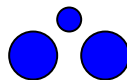




FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
déclaré loi 1901 à la sous préfecture sous le N° W594002803 le 12/02/07
N° de Siret 497 845 370 00012 N° de Siren 497 845 370

D I S T R I C T M A R I T I M E



**C.R réunion de District
du 25 septembre 2017 à l'A.B.L**

Clubs présents: ABL. ABGS. ABB. ADJM. FMOC. SMPSD. ST POL. USD. USG. LBC

Membres présents : RL. MT. BL. CB. JCE. OP. CW. LA.

Membre Excusé : PL

1. Mot du Président.

Exceptionnellement cette réunion de calendrier se déroule à l'ABL car le club de l'USD est en travaux. Le Président tient à remercier le club de nous recevoir en dernière minute.

Le Président est heureux de vous retrouver et il espère que tous vous avez passé d'agréable vacances. Il lui est agréable de revoir parmi nous notre ami Paul qui est excusé. Par contre le Président (ou plutôt nous avons) une pensée pour Michaël EVRARD. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

2. Approbation du CR du 19/06/2017.

Adopté par l'ensemble des présents.

3. CR de la réunion de bureau du 18/09.

Absences : Si club absent plusieurs fois, le district a décidé de mettre une amende de 10 €

Challenge : Si pas de résultat de la part des clubs au delà de 8 jours, amende de 10 €.

Jeunes : JCE explique

Tranches

0	licencié jeune	20 €
De 1 à 10	licenciés jeunes	30 €
De 11 à 20	licenciés jeunes	40 €
De 21 à 30	licenciés jeunes	50 €
De 31 à 40	licenciés jeunes	60 €
De 41 à 50	licenciés jeunes	70 €

ABB	0 licencié jeune	20 €	FMOC	12 licenciés jeunes	40 €
ABGS	24 licenciés jeunes	50 €	CAPPELLE	9 licenciés jeunes	30 €
ABL	3 licenciés jeunes	30 €	SMPSD	40 licenciés jeunes	60 €
ADJM	2 licenciés jeunes	30 €	USD	3 licenciés jeunes	30 €
ST POL	1 licencié jeune	30 €	USG	0 licencié jeune	20 €

Soir un total de 340 € pour la commission des jeunes.

ST POL s'il peut être exonéré cette année par rapport au geste qu'il a fait durant deux années.

Le Président est contre car ce n'était pas une obligation mais nous votons.

Pour l'exonération : 8 clubs contre : 2 clubs

Donc ST POL sera exonéré pour 2018.

4. Licences.

En ce qui concerne les créations de licences pour 2018 pour ceux qui le souhaitent elles seront établis à partir du 1er octobre 2017 (La FFPJP offre 3 mois gratuits mais seulement pour les créations) et seront valables jusqu'au 31 décembre 2018.

Vous pouvez vous servir des documents 2017 au tarif 2017 mais attention, en cas d'augmentation des tarifs pour 2018, la différence vous sera réclamée avec votre première commande officielle 2018 avec les nouveaux documents que vous recevrez en fin d'année.

Le Président vous a demandé les photos de vos licenciés 2017. Toutes les demandes devront être accompagnées d'une photo récente pour ceux qui ne l'ont pas déjà donné.

Le Président vous rappelle que les mutations sont payantes (30 € dans le département et 50 € hors département) même les juniors sont concernés. Les mutations sont obligatoires.

Renouvellement des licences à partir du 1^{er} octobre 2017.

5. Résultat des Championnats Nord et France.

* Championnat X2 Provençal le 16 juillet à Armentières.

Perdent en 1/2, Gaëtan Maerten de l'USD et Cédric Wullens de l'ABGS.

Sont Champions du Nord : Sébastien PECQUEUX et Arnaud BOUTELIER de l'USD.

Le Président tient à féliciter Arnaud pour ses résultats aux divers Championnats, il aura fait un parcours d'exception, il lui manque que le mixte (pourtant son championnat favori) et le X3 Provençal pour entrée dans l'histoire, jamais personne n'aura fait cette performance. Il faut aussi féliciter tous les Championnes et Champions.

*** Résultats du Championnat des jeunes le 17 septembre à la Forestières.**

Benjamins : Champions Allan ALBA & Maxime CAENES (SMPSD)

Vice-champions : Théo KERKHOF de LBC

Minimes : Nolhan SJOBERG de LBC en ¼ de finale

Cadets : Champions Jérémy & Maxime ANGIER (FMOC).

N. TEITEN & L. NORBERT F.DEMETRIO & A.DEMETRIO en ¼ de Finale.

Juniors : RAS

Rapport de l'arbitre au cours de ce championnat jeunes en l'encontre PASCAL COTTE et des poursuites sont engagées.

Championnats de France :

* Les résultats sont disponibles sur le site du District.

6. Dotation du R.B :

Clubs	2016	2017
ABGS	100 € + 1 coupe	200 € + 3 coupes
ABL	100 € + 2 coupes	100 € + 1 coupe
ABB	20 € + 1 coupe	20 € + 1 coupe
ADJM	50 € + 1 coupe (2015)	50 € + 1 coupe
CAPPELLE	50 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe
FMOC	40 €	50 €
SMPSD	80 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe
ST POL	30 €	30 €
USD	100 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe
USG	50 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe
District	200 € + 6 trophées	200 € + 6 trophées
TOTAL	920 € + 10 coupes et 6 trophées	930€+ 10 coupes et 6 trophées

7. Trésorerie.

Bernard nous fait le point sur les affiliations, et calendriers du CDN et Redevance des concours et redevances pour les commissions des jeunes.

8. Coupe de France des clubs.

Le SMPSD s'est déplacé à Cauchy à la tour et a gagné 18 à 13.

L'USD reçoit Amiens le vendredi 29 octobre à 19h00.

9. CDC3.

Le Président a reçu un rapport de l'ABGS concernant les incidents lors de la rencontre ABL/ABGS du 23/06, concernant Corentin LEFRANCOIS qui a eu une attitude que nous ne pouvons accepter et ce n'est pas l'objectif de ces rencontres.

Le Président a transmis un courrier au Président de Loon Plage en lui demandant de ne pas inscrire

cette personne lors de la dernière rencontre ABL/Cappelle. Ce que le président du club confirme le joueur n'a pas participé à cette rencontre.

Si ces incidents se renouvellent, le club sera suspendu de ces compétitions.

Le Président vous rappelle que ce type de rencontre a pour objectif la convivialité entre club.

Et que la dernière journée de CDC3-V est le 30 septembre et la CDC3 le 01 octobre.

10. AG du DISTRICT.

L'AG se fera dans les locaux du club ABB au STADE Edmond BELLE.

Pour le repas décision finale le samedi 30 septembre.

11. Parole aux présidents des commissions.

Sportive & Féminine : Le Président a demandé de faire une réunion avec les sociétés carnavalesques ou en est-on ??? Cathy a proposé 2 dates le 11 ou le 18 octobre à 18h30 au SMPSD.

Challenge : JCE : Le challenge est à jour et je demande que les délais d'envoi soient respectés. Pour la classification il faut impérativement envoyer vos résultats dans les 48h au comité du Nord sinon c'est 20€ d'amende.

Jeunes : JCE : lors de la réunion de la commission il a été décidé : 450€ de dotation pour l'école de pétanque et 250€ pour le bouchon or argent bronze.

Très déçu de l'école en 2017 manque de sérieux de la part des jeunes.

Réception en semaine 1 mercredi à voir avec le club ABGS.

Découverte de la pétanque le FMOC a reçu 19 jeunes.

Arbitrage : OP :

On attend toujours vos candidatures pour les fonctionnaires arbitres.

Vous avez jusqu'au 23 octobre pour déposer vos candidats, l'examen le 28 octobre à 14h00.

Pour les candidats c'est de 16ans à sans limite d'âge.

3 clubs se sont proposés pour accueillir cette formation. ST POL- Cappelle et ABL.

12. Liste les personnes décédées.

ABGS : Yvan MALACARI & Louis BELLOC

ADJM : Jean-Marie ANGIER

USD : José MONTIEL

FMOC : Laurence BOUCHARD & Jean-Louis CAYTAN

SMPSD : Jean-Pierre VERVLIET, Gisèle VASSEUR & Alain PELOSO

13. Documents remis.

* Affiches pour le concours du district du 18/11/17

* Liste des licencié(s) par club.

14. Questions diverses.

ABB : calendrier des propagandes à voir avec les autres clubs lors de la réunion du 16 octobre au local ABB à 18h30.

Réjean sera présent à cette réunion.

FMOG : l'avenir du club sera conclu lors de l'AG extraordinaire le 11 octobre. Il n'y a pas de repreneur.

ABL : 1 joueur a perdu son support de licence doit ont faire une demande ?

Réponse : Il est préférable d'attendre le renouvellement pour 2018.

Cathy : demande de revenir à 2 concours pour les féminines au lieu de 4 parties.

Réponse : Il faut faire un sondage, si possible le jour du Rassemblement Bouliste et nous reverrons cela lors de l'AG.

**Prochaine réunion le 23 octobre 2017
Au club ABL
A 18H30**

LE SECRETAIRE GENERAL
MICHEL TRUYEN